
**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du lundi 19 décembre 2022

Présents : 11

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Nelly GINESTET

Votants: 14

Sont présents : Nelly GINESTET, Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Marie-Pierre RIVIERE, Jean-Luc JOUGLAS, Caroline PERIE, Rose-Marie BONNET, Thierry NOUGARET, Dominique POMPOUGNAC, Jean-Claude CUBAYNES

Représentés : VERDIE Nicole pouvoir à CAVAILLE Jude
BENNE Didier pouvoir à NOUGARET Thierry
VERMANDE Sylvain pouvoir à GINESTET Nelly

Excusé absent : IDEZ Alain

Secrétaire de séance: Dominique POMPOUGNAC

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022.

2- Délibérations :

- Travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité de la Mairie : avenant n°1 lot n°1

Gros-oeuvre terrassement

- Aménagement de la place de la Mairie et récupération des eaux pluviales :

* demande de subvention au titre de la DETR exercice 2023.

- Utilisation annuelle ou régulière de la salle des fêtes et de la salle des associations dans le cadre d'un usage sportif ou culturel.

3- Questions et informations diverses.

1- le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2-DELIBERATIONS :

Objet: Travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie : avenant n°1 lot n°1 Terrassement gros oeuvre démolition - D 2022 056

Madame le Maire donne lecture :

- Du devis n° 22120005 établi par l'entreprise FOISSAC (lot n°1 terrassement – gros-œuvre - démolition) en date du 16/11/2022 d'un montant de 1 969.56 € TTC concernant la plus-value du dallage en béton désactivé et la moins-value de la place à personnes à mobilité réduite

Considérant qu'il est nécessaire que ces travaux supplémentaires soient réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- D'accepter le devis n° 22120005 en date du 16/11/2022 d'un montant de 1 969.56 € TTC établi par l'entreprise FOISSAC
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis et l'avenant n°1 au marché concernant le lot n°1.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Objet: Aménagement, sécurisation des abords de la Mairie et récupération des eaux pluviales : Demande de Subvention au titre de la DETR 2023. - D 2022 057

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement, de sécurisation des abords de la Mairie et la récupération des eaux pluviales.

La commune souhaite équiper la place de la Mairie d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite, d'une sécurisation du parking existant et de la voirie existante, de la récupération des eaux pluviales pour une utilisation dans les sanitaires de la Mairie.

La Commune de Flaujac-Pujols porte le projet de ce nouvel aménagement.

L'ensemble de l'opération est estimé à 66 672.65 € HT

Le plan de financement adopté est le suivant :

DETR 30 %	20 001.80 €
Département 20 % (sollicité) (FAST)	13 334.53 €
Région F.R.I. 30 % (sollicité)	20 001.80 €
Autofinancement 20 %	13 334.52 €

TOTAL HT	66 672.65 €

Madame le Maire indique que cette opération pourra être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2023 et propose à l'Assemblée :

- d'adopter ce projet
- de solliciter auprès de Madame la Préfète du Lot une subvention au titre de la DETR 2023.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention décide:

- D'approuver le projet et sa réalisation
- De fixer le coût prévisionnel des travaux à 66 672.65 € HT
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2023
- D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Objet: utilisation annuelle ou régulière de la salle des fêtes et de la salle des association dans le cadre d'un usage sportif ou culturel - D 2022 058

Dans le cadre d'animations sportives et culturelles, la salle des fêtes et la salle des associations sont utilisées de manière régulière tout au long de l'année.

Madame le Maire informe l'assemblée que ces deux salles sont occupées gracieusement, et qu'il convient de fixer une location à l'année pour les quatre entités suivantes :

- Cuisines et Fleurs
- Flaujac Bouge
- Arnaud QUEHEN (Bouge avec ton coach)
- L'SWING

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention :

- De fixer le coût annuel de la location à 100 €
- D'autoriser Madame le Maire à dresser les titres de recettes correspondants
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Une convention sera établie avec chacune des associations.

3- Questions et informations diverses.

* Recensement de la population : Population légale au 1er janvier 2023 = 809 habitants.

* Le correspondant incendie et secours, Laurent DEPEYROT est le référent du SDIS pour la gestion des points d'eau situés sur le territoire de la commune. Un accès à une application informatique est nécessaire pour une gestion collaborative de ces points d'eau.

* Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne : Renouvellement du marché de travaux d'investissement voirie 2023/2026 : Le Conseil Municipal ne souhaite pas y participer.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Nelly GINESTET

Le secrétaire de séance,
Dominique POMPOUGNAC